

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CHARON DIMITRI
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	028 Z 1068 <i>Charon Dimitri</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE SENONCHOIS 48 RUE DE LA FERTE VIDAME 28250 - SENONCHES
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S028Z091
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	23/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FA-826-PB

Catégorie de véhicule : M1

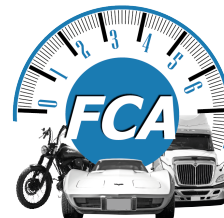
Energie : GO

Date de mise en circulation : 25/09/2018

N° PV : 24021866

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité
Modalités finales		
	Valeurs enregistrées par les appareils de mesure non imprimées si non transmises informatiquement	NCC

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24021075	07/05/2024	RAS	
24021165	23/05/2024	RAS	
24021240	04/06/2024	RAS	
24021354	20/06/2024	RAS	
24021634	02/08/2024	RAS	
24021676	12/08/2024	RAS	
24021723	23/08/2024	RAS	
24021729	26/08/2024	RAS	
24071774	03/09/2024	RAS	
24021799	11/09/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	1
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : DEFAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 23/01/2025
-------------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.